



## Avis

### **Objet : Appel d'offres International (AOI N° 01/CPMP/PNBA/2024) pour la fourniture d'une vedette de surveillance au PNBA**

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général du Plan de Passation des Marchés paru sur le Site web de l'ARMP en date du 25 Juin 2024
2. Dans le cadre du renforcement de son dispositif de surveillance, le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) a obtenu un financement du Fonds Fiduciaire-BACoMaB pour l'acquisition d'une vedette destinée à la surveillance maritime dans la zone du PNBA. La vedette sera fournie à Mamghar ou à Iwik situés au Parc National du Banc d'Arguin dans un délai ne dépassant pas 4 mois.
3. La passation du marché sera effectuée suivant la procédure d'appel d'Offres International, conformément à la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.
4. Le Parc National du Banc d'Arguin sollicite des offres séparées, sous plis fermés, des offres techniques et financières de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la fourniture et les services connexes, objet du présent appel d'offres.
5. La fourniture et les services connexes objet du présent appel d'offres sont consignés dans le Cahier des prescriptions techniques et synthétisés comme suit :
  - La fourniture d'une vedette destinée à la surveillance maritime dans la zone du Parc National du Banc d'Arguin.
  - La livraison et la mise en service au PNBA
  - Le délai du marché ne devra pas excéder quatre (4) mois
6. Chaque soumissionnaire doit obligatoirement acheter le dossier d'Appel d'Offres cacheté contre un versement au trésor public d'un montant non remboursable de deux mille ouguiyas (2 000 MRU) à l'adresse mentionnée ci-après pendant les jours ouvrables : **Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA)**, Antenne du PNBA, lot N° 170, Ext. F.N. SEC1 à Tévragh Zeina à Nouakchott en Mauritanie.
7. Le dépôt de la quittance du trésor au PNBA est obligatoire avant la remise des offres
8. La version électronique non cachetée peut être obtenue en formulant une demande à l'adresse [cpmp-pnba@hotmail.fr](mailto:cpmp-pnba@hotmail.fr).
9. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres International tel que défini dans le Code des Marchés Publics et ouvert à tous les candidats Nationaux ou Internationaux éligibles et remplissant les conditions définies dans le dossier d'Appel d'offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021. Les offres devront être rédigées en langues arabe ou française.
10. Les exigences (critères) en matière de qualification sont :
  - Avoir au minimum un chiffre d'affaires annuel moyen pour des activités similaires de Huit Millions Huit cent mille Ouguiya (8 800 000 MRU) au cours des trois (03) dernières années.



- Avoir exécuté au cours des Cinq (05) dernières années en tant que fournisseur au moins un projet similaire.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de cent quatre-vingt mille Ouguiya (180 000 MRU) valable 120 jours après le dépôt des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
  12. Les offres doivent comprendre une **déclaration d'engagement** conforme au modèle joint au DAO, valablement signée par le représentant dûment autorisé du soumissionnaire. L'absence de cette déclaration **à l'ouverture** des plis ou le non-respect des engagements qu'elle constitue entraîne **l'exclusion du soumissionnaire de la procédure**.
  13. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes : « A Mr le PRMP/PNBA, Appel d'offres International (AOI N° 01/CPMP/PNBA/2024) pour la fourniture d'une vedette de surveillance au PNBA, à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture »
  14. La monnaie utilisée est l'Ouguiya (MRU) ou toute autre monnaie convertible et les prix proposés par les Candidats seront fermes et non révisables. Les prix pris en compte pour les besoins de l'évaluation sont ceux indiqués en Hors Toutes Taxes et Hors Douane (HTHD). Leurs montants seront indiqués séparément dans l'offre fiscale qui sera corrigée par la commission fiscale ; et les montants seront pris en charge directement par l'Etat Mauritanien.
  15. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
  16. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA)**, à l'Antenne du PNBA, lot N° 170, Ext. F.N. SEC1 à Tevragh Zeina, Nouakchott en Mauritanie pendant les heures ouvrables ou aux adresses électroniques suivantes : Email [secretariat.pnba@yahoo.fr](mailto:secretariat.pnba@yahoo.fr) ou, [cpmp-pnba@hotmail.fr](mailto:cpmp-pnba@hotmail.fr) ou par Tel ; +222 46 86 02 17 ; +222 26 47 16 55 au plus tard le 17/10/2024
  17. Les offres doivent être remises sous plis fermé, à l'adresse ci-dessous : **Commission de Passation des Marchés Publics du Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA)**, à l'antenne du PNBA, sise, Lot N° 170, ilot : EXT F.N. SEC 1, Tevragh Zeina, Nouakchott - Mauritanie, au plus tard : 29/10/2024 à 10 h 00, où elles seront ouvertes en salle de réunion en présence des soumissionnaires présents ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus.

**Directeur du PNBA**

**Nami Salihy**

